



Lyon, le 25 juillet 2022

Décision n°2022-137 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant

La directrice régionale

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS de Rumilly au nom des intéressé(e)s en date du 25 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Madame	ALBERT	Christine
Madame	YASSAD	Leïla
Monsieur	KHALID	Elias
Madame	LAATEUR-DONZEL	Lisa
Monsieur	CHEVALLIER	Tom
Madame	BRZOWSKI	Coralie
Madame	BOUSMAT	Célia
Madame	ALI	Maëva
Madame	ALABA	Zahra
Madame	DA SILVA	Martine
Madame	BELAID-ZIDANE	Ounissa
Madame	FADILI	Hend
Madame	SOSSA	Bertine
Madame	BEVILLE	Alizée
Madame	NGAMBI	Yolande, Sonia
Madame	RADIKATI	Sittina
Madame	RASOLO	Lalao, Claudia
Madame	ZIANI	Sana
Madame	STOCKER	Audrey
Madame	SIMONETTO	Virginie
Madame	HANAQUINE	Yaserine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Madame	EL BEQQAL	Laïla
Madame	GLAUME	Axelle
Madame	BOUVIER	Pier-Angélique
Madame	PERRILLAT DIT LEGROS	Lisa

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'économie
de l'emploi, du travail et des solidarités,
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER